



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents

Question écrite n° 26797

Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'accroissement des accidents dus à la toxicomanie au volant. En effet, plusieurs études ont montré que 10 à 15 % des accidents de la route graves ou mortels concernent aujourd'hui des usagers de drogues. Dans ces conditions, ne faudrait-il pas prévoir d'étendre les dispositions légales de dépistage lors des contrôles routiers à ces substances afin de ne pas mettre en péril la vie de nos concitoyens qui pourrait en être les victimes ? Il lui demande de bien vouloir le tenir informé de l'état de sa réflexion à ce sujet.

Texte de la réponse

La conduite sous l'emprise de stupéfiants a des conséquences sur le comportement. Cependant, les études ne permettent pas, aux plans national et international, en l'état actuel des connaissances, d'en apprécier tous les aspects. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a décidé d'inscrire dans la loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière, une disposition instaurant un dépistage systématique des stupéfiants sur les conducteurs impliqués dans un accident mortel. Cette mesure permettra d'améliorer les connaissances et de fonder sur celles-ci, le moment venu, des mesures adaptées pur la conduite sous l'emprise de stupéfiants.

Données clés

Auteur : [M. François Baroin](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26797

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 1999, page 1524

Réponse publiée le : 12 juillet 1999, page 4323